

COTELUB INFO #41

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD LUBERON

ÉCONOMIE - ENFANCE/JEUNESSE - MOBILITÉ



Cérémonie de remise des labels Éco-défis aux commerçants et artisans

32 professionnels honorés

Relever les défis écologiques, nos commerçants en ont désormais pris l'habitude.

La cérémonie de remise des labels « éco-défis » s'est déroulée au siège de COTELUB le 17 juin dernier et a mis à l'honneur cette année encore, pas moins de **32 professionnels du territoire de la communauté de communes Sud Luberon et de la communauté de communes du pays d'Apt (CCPAL)**.

Plus de 13 étoiles ont donc été obtenues par ces commerçants et artisans parmi les défis lancés pour **réduire l'impact de leur activité sur l'environnement** dans différents domaines : recyclage et gestion des déchets, traitement de l'eau, énergie renouvelable, achats responsables, transport...

Ce qui leur a permis d'obtenir, en fonction du résultat final, un label bronze, argent ou or.

Ils ont été **18 à décrocher l'or**, dont « Potins de fleurs » à Cabrières d'Aigues qui a adapté ses produits à la saison et aux températures en limitant son offre estivale aux fleurs séchées afin de réduire sa consommation en eau.

« Les nombreuses initiatives proposées démontrent l'intérêt des professionnels pour engager leur activité dans une démarche de transition », félicite le président de la communauté de communes Sud Luberon COTELUB, Robert Tchobdrenovitch. Cette opération nationale est développée depuis 2019 dans la région PACA avec le soutien de l'ADEME et de la Région Sud. Sur le territoire du Sud Luberon et du pays d'Apt, la

labellisation éco-défis a été mise en place dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat, la CCI de Vaucluse, et des deux communautés de communes.

La première édition s'était déroulée en 2022. Elle avait permis la labellisation de 50 professionnels qui peuvent désormais mettre en avant leur engagement sérieux en matière de développement durable. **Un argument de vente indéniable auprès de la clientèle de plus en plus sensibilisée à la protection de l'environnement.**



Le soutien aux commerces de proximité s'enracine

C'est une première et une bonne nouvelle pour l'économie locale !

Le 31 mai dernier, la CCI de Vaucluse a fait étape dans le Sud Luberon pour présenter aux élus de COTELUB son nouveau dispositif : « **chèque horizon commerce** ».



Mis en place avec le soutien de la **Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat** ainsi que celle de l'**Agriculture**, ce programme propose aux entreprises et collectivités locales des chèques cadeaux d'une valeur de 10 euros qu'elles pourront offrir à leurs salariés afin qu'ils les dépensent sur le territoire.

« Ces chèques sont uniquement valables dans les commerces et services de proximité du département, précise la CCI de Vaucluse. Ils contribuent ainsi à une économie vertueuse et à une redynamisation des centres-villes et villages par une consommation tournée vers le local ».

Le système est donc « **gagnant-gagnant-gagnant** » :

- pour les entreprises qui peuvent motiver leurs salariés par cette gratification n'entraînant aucune charge sociale ou fiscale supplémentaire ;
- pour les salariés qui bénéficient d'un pouvoir d'achat supplémentaire exonéré d'impôt sur le revenu ;
- et pour les commerces dont le chiffre d'affaires sera automatiquement dopé par la fidélisation de la clientèle.

L'offre est souple, sans montant minimum de commande ni frais de traitement, et le dispositif très simple. Pour accepter ces chèques, les commerçants doivent juste remplir 4 obligations :

- 1 - adhérer à une association de commerçants du Vaucluse,
- 2 - signer une convention de partenariat avec la CCI ;
- 3 - s'enregistrer sur vaucluse.shop
- 4 - et mettre la vignette « **chèque cadeau horizon commerce** » sur leurs vitrines.

Il leur suffira ensuite, de détacher le coupon du chèque, le tamponner au verso et l'envoyer à la CCI de Vaucluse entre le 1er et 20 du mois pour être remboursé par virement bancaire.

« Dans le sud Luberon, **136 commerçants et 250 entreprises, associations ou collectivités** sont concernés par ce dispositif. Des structures employeuses hors territoire pourront également acheter des chèques cadeaux qui seront utilisés par leurs salariés auprès des commerçants locaux.

Ce dispositif est à la fois un outil promotionnel pour nos commerces et un relai formidable pour qu'ils tissent des liens plus étroits avec les entreprises. Ce n'est que du **bénéfice pour l'économie locale !** » encourage Robert Tchobdrenovitch, Président de la Communauté de communes Sud Luberon COTELUB.



Coup d'accélérateur sur la mobilité

COTELUB multiplie les alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Nouvelle plateforme de covoiturage

« Notre objectif est de réduire considérablement l'usage de la voiture individuelle sur le territoire du Sud Luberon. C'est essentiel pour protéger le climat », rappelle Jean-Marc Brabant, Vice-président de l'intercommunalité, chargé de l'Animation territoriale. D'ailleurs, pour encourager au covoiturage, COTELUB a décidé de remplacer « RezoPouce », « qui n'était pas concluant », par « **Karos** », l'application numéro 1 du covoiturage sur les trajets domicile-travail.



Les trajets ayant une origine et/ou une destination sur le territoire seront **pris en charge par la collectivité** :

- les **conducteurs** pratiquant le covoiturage percevront 2 € par passager, pour un trajet allant de 2 à 20 km. Ils pourront même gagner 10 centimes supplémentaires par kilomètre si le trajet dépasse 20 km.
- De son côté, le **passager** paiera son trajet 0,5 € au lieu de 2 € jusqu'à 20 km, puis 10 centimes par km au-delà, et sera assuré de son retour en cas de trajet annulé puisqu'un taxi ou un Uber lui sera envoyé.

Petit plus, les covoitureurs bénéficient également d'une **prime covoiturage de 100 €** : 50 € au premier trajet et 50 € au 9ème.

« Les avantages sont indéniables, vante l' élu. Nous avons calculé que cela représente pas moins de 120 € d'économies par mois sur le budget auto et 1,5 tonnes de CO2 en moins par an ».

Si l'application peut d'ores et déjà être téléchargée sur smartphone, la participation financière de la collectivité débutera fin août, début septembre, lorsque la plateforme basculera automatiquement sur celle du territoire, « **Le Covoit Sud Luberon** ».

Le Covoit Sud Luberon



Travaux à Grambois : 2ème pôle d'échanges multimodal

Après Cadenet, c'est Grambois qui attend son pôle d'échanges multimodal (PEM), **zone de connexion entre plusieurs modes de transport** priorisée dans le Schéma de mobilité rurale. Les premiers coups de pioche retentiront à l'automne sur les deux terrains acquis par COTELUB (Communauté de Communes Sud Luberon), au Moulin du Pas.

Sont prévus : **19 places, dont certaines dédiées au covoiturage, des bornes de recharge électrique, un**

abri-vélos et un nouvel abribus, un cheminement piéton sécurisé avec un éclairage public adapté et un aménagement paysager de qualité afin de fondre cet équipement dans la nature.

Les travaux, confiés à Eiffage, devraient durer trois mois pour un coût de 245 000 € HT.

Promotion de la pratique du vélo avec le lancement du premier guide des itinéraires cyclables

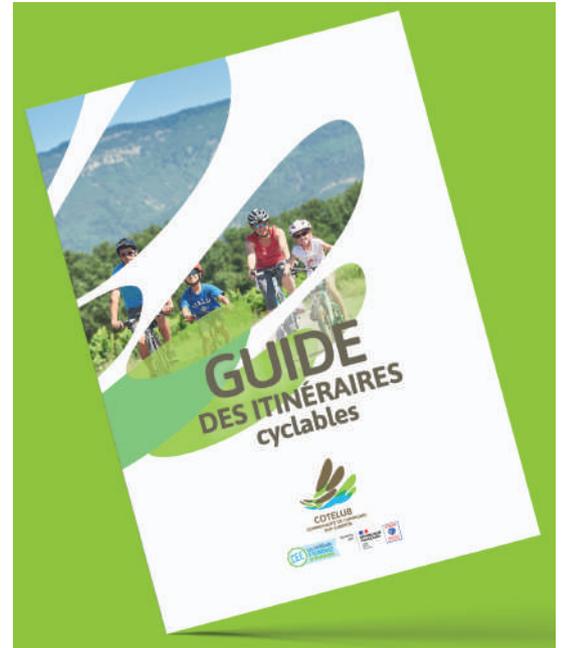
COTELUB vient en effet de concevoir, avec l'aide technique et financière de l'Ademe, le premier guide des itinéraires cyclables du territoire.

Diffusé dans les communes, exposé sur les marchés et disponible dans sa version dématérialisée sur le site internet de COTELUB, ce guide est à destination de tous les habitants, cyclistes passionnés ou amateurs.

Il matérialise des itinéraires pour se rendre d'un village à l'autre du territoire, en empruntant les chemins communaux ouverts à la circulation compatible, avec une pratique cyclable et jalonnés de panneaux directionnels ou pictogrammes au sol.

Des idées et des conseils d'adeptes de la petite reine enrichissent ce guide, compagnon idéal pour toute balade dans le Sud Luberon.

« Ce guide représente notre engagement à promouvoir des solutions de mobilité respectueuses de l'environnement, à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et à créer des espaces plus conviviaux », se réjouit le vice-président de COTELUB, Jean-Marc BRABANT, rappelant que « le développement de la pratique cyclable est un enjeu fort du territoire ».



« Vingt-six places de plus en crèche d'ici à la fin du mandat »

Dans le cadre de sa politique soutenue en direction des familles, la communauté de communes Sud Luberon COTELUB met l'accent sur l'augmentation de sa capacité d'accueil des jeunes enfants sur le territoire.

« *Nous aurons vingt-six places de plus en crèche d'ici à la fin du mandat* », indique Rose-Marie Dumontier, la nouvelle Vice-présidente de la collectivité en charge des services à la population.

D'ores et déjà, **26 places supplémentaires doivent être ventilées entre les crèches de Mirabeau et de La Bastide des Jourdans** qui vont bénéficier de nouveaux locaux plus spacieux.

L'une pourra recevoir **jusqu'à 40 places au lieu de 25** (une étude de faisabilité sera lancée afin de définir les besoins exacts en mode d'accueil selon les besoins des familles, avec une réflexion pour l'accueil de 2 ans et demi/3ans) et l'autre doublera sa capacité, **passant de 10 à 21 places**.

COTELUB consacre **1,4 million d'euros par an à la gestion des six crèches du territoire**, confiée à la SPL Pays d'Aigues dans le cadre d'une délégation de service public.



COTELUB lutte contre l'isolement des jeunes avec la Mission locale

« *Nous devons aller vers les jeunes les plus éloignés de l'emploi* » souligne Rose-Marie Dumontier, Vice-présidente qui doit **mettre en place une politique jeunesse** entièrement repensée, désormais **étendue aux 12-25 ans**.

C'est en effet l'un des principaux constats issus de cette réflexion menée sur l'ensemble du territoire. Une convention vient donc d'être **signée entre la collectivité et la Mission locale du Luberon** à destination des 16-25 ans, qui se concrétisera par le repérage sur le terrain de jeunes sortie du système scolaire, non accompagnés dans leur insertion sociale et professionnelle.

Un accent particulier sera mis sur les jeunes en situation de décrochage scolaire.

« *Une conseillère en Insertion Sociale et Professionnelle de la Mission locale référente de COTELUB se déplacera dans les communes avec un minibus aménagé pour informer les jeunes et les familles des différents dispositifs existants.*

Elle pourra les orienter pour leurs diverses demandes : emploi, formation, logement, aide financière, rédaction d'un CV... », explique l'élue.

Ce minibus prendra la route dès la rentrée de septembre.

En parallèle, la Mission locale organisera des visites d'entreprises du territoire et récoltera des offres d'emploi ou des propositions de stage de découverte des métiers qu'elle tiendra à disposition des jeunes.

Depuis plus de trente ans, les Missions locales s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités (Région, Départements, EPCI) pour développer un accompagnement global en direction des jeunes de 16-25 ans en traitant l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, santé...

En travaillant plus étroitement avec la Mission Locale du Luberon, COTELUB fait un pas de plus en direction de cette jeunesse en difficulté qui ne doit pas être perdue de vue.



01/07
ou
30/09



Musée de la Vannerie
OUVERT
de 10h à 13h
et de 15h à 18h
Fermeture le mardi

05/07
ou
30/09



Point Infos Tourisme
OUVERT
de 10h à 19h tous les jours
à l'Étang de la Bonde
07 82 62 43 54
luberon-sud-tourisme.fr

*Bureaux situés à La Tour d'Aigues
et à Cucuron fermés*

18/07



Magazine
de la Communauté
de communes
Sud Luberon
dans vos boites aux
lettres

22/09



**L'Échappée du Sud
Luberon**
associe la
découverte du
territoire et son
patrimoine à vélo



COTELUB
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUD LUBERON

Retrouvez toute l'actualité de votre intercommunalité sur :

Directeur de publication : Robert Tchobdrenovitch
Rédaction : Laetitia Sariroglou
Photos : Vincent Agnès, Luberon sud tourisme et
Service communication COTELUB



COTELUB : Parc d'activités Le Revol - 128, ch. des vieilles vignes - 84240 La Tour d'Aigues
Tél. 04 90 07 48 12